



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

RAPPORT DE GESTION

SUR FORMULAIRE 51-102A1

TRIMESTRE CLOS LE
30 NOVEMBRE 2019

Le 9 janvier 2020



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Mise en garde concernant les informations prospectives.....	1
Activités de NAV CANADA.....	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs.....	2
Faits saillants financiers.....	4
Principales questions financières.....	7
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	8
Produits.....	8
Charges d'exploitation.....	10
Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat].....	11
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette).....	12
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs.....	13
Autres éléments du résultat global.....	14
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs.....	14
Perspectives financières.....	15
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie.....	17
Transactions avec des parties liées.....	18
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	19
Informations financières trimestrielles (non audité).....	19
Analyse des résultats trimestriels.....	20
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	21
Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2019.....	21
Liquidités et stratégie de financement.....	22
Cotes de crédit.....	23
Besoins en trésorerie.....	24
Gestion du capital.....	25
Instruments financiers et gestion des risques.....	25
CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	26
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS	29
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	29

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés intermédiaires non audités du trimestre clos le 30 novembre 2019 (le « premier trimestre de l'exercice 2020 ») de NAV CANADA et de ses filiales (aussi désignées dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du premier trimestre de l'exercice 2020 (les « états financiers du premier trimestre de l'exercice 2020 »), de nos états financiers consolidés annuels audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 »), de notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 ainsi que de notre notice annuelle 2019 datée du 24 octobre 2019 (la « notice annuelle de l'exercice 2019 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers consolidés du premier trimestre de l'exercice 2020 et de l'exercice 2019, notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2019, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com.

Nos états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2020 ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

Tous les montants sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, à moins d'indication contraire. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « sera », « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les catastrophes naturelles, les situations météorologiques, les préoccupations environnementales, les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2019. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 9 janvier 2020 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent essentiellement au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières prévues et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte du volume estimatif de circulation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Lors de la préparation de nos états financiers consolidés, nous tenons compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation du trimestre clos le 30 novembre 2019

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2019	2018	Variation
Produits	364 \$	357 \$	7 \$
Charges d'exploitation	369	348	21
Autres (produits) et charges	31	17	14
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(36)	(8)	(28)
Mouvement net des comptes de report réglementaires ¹⁾			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(9)	(9)	–
Ajustement approuvé initial ²⁾	9	5	4
	–	(4)	4
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	42	20	22
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(2)	(11)	9
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	(1)	–
Impôt sur le résultat	–	1	(1)
Opérations de couverture réalisées	–	1	(1)
	39	10	29
	39	6	33
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	3 \$	(2) \$	5 \$

1) La Société est assujettie à une législation qui régit le niveau de ses redevances (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »). Le calendrier de comptabilisation de certains produits et de certaines charges recouvrées au moyen des redevances est établi par le biais de mouvements des comptes de report réglementaires [se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) »].

2) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2020 (l'« exercice 2020 »), le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs résultant d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 35 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs sera effectué de manière constante au cours de l'exercice (18 \$ pour l'exercice 2019).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2019

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 3 \$ au cours du trimestre clos le 30 novembre 2019 (augmentation de 6 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2018) et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles positifs de 6 \$ (6 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2018), lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement, les investissements dans Aireon et les autres placements sous forme de participations, ainsi que les paiements sur le principal des obligations locatives. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation ¹⁾	44 \$	38 \$	6 \$
Investissement ¹⁾	(38)	(32)	(6)
Financement ¹⁾	(9)	–	(9)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3)	6	(9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	30	38	(8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	27 \$	44 \$	(17) \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation ²⁾	44 \$	38 \$	6 \$
Dépenses d'investissement ²⁾	(37)	(32)	(5)
Paiement sur le principal des obligations locatives ²⁾	(1)	–	(1)
Flux de trésorerie disponibles	6 \$	6 \$	– \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2019 » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

²⁾ Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2020.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Situation financière au 30 novembre 2019

Le tableau qui suit montre les variations importantes de nos actifs et de nos passifs entre le 31 août 2019 et le 30 novembre 2019 :

	30 novembre 2019	31 août 2019	Variation
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 \$	30 \$	(3) \$
Débiteurs et autres	99	98	1
Placements	73	72	1
Autres actifs courants	12	13	(1)
	<u>211</u>	<u>213</u>	<u>(2)</u>
Actifs non courants			
Placement sous forme d'actions privilégiées	441	439	2
Immobilisations corporelles	753	750	3
Immobilisations incorporelles	899	906	(7)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	7	6	1
Prêt consenti à une partie liée	3	3	-
Autres actifs non courants	1	1	-
	<u>2 104</u>	<u>2 105</u>	<u>(1)</u>
Total des actifs	<u>2 315</u>	<u>2 318</u>	<u>(3)</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	<u>2 126</u>	<u>2 087</u>	<u>39</u>
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	<u>4 441 \$</u>	<u>4 405 \$</u>	<u>36 \$</u>
Passifs			
Passifs courants			
Emprunt bancaire	- \$	8 \$	(8) \$
Fournisseurs et autres créditeurs	228	242	(14)
Passifs dérivés	-	1	(1)
Produits différés	6	7	(1)
Partie courante de la dette à long terme	25	25	-
Autres passifs courants	3	-	3
	<u>262</u>	<u>283</u>	<u>(21)</u>
Passifs non courants			
Dette à long terme	1 443	1 443	-
Avantages du personnel	2 272	2 226	46
Passif d'impôt différé	48	48	-
Obligation locative	5	-	5
Autres passifs non courants	1	1	-
	<u>3 769</u>	<u>3 718</u>	<u>51</u>
Total des passifs	<u>4 031</u>	<u>4 001</u>	<u>30</u>
Capitaux propres			
Résultats non distribués	31	28	3
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	<u>379</u>	<u>376</u>	<u>3</u>
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	<u>4 441 \$</u>	<u>4 405 \$</u>	<u>36 \$</u>

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Pour une analyse des variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (y compris l'emprunt bancaire) depuis le 31 août 2019, se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT- Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2019 ».

Le solde des résultats non distribués au 30 novembre 2019 correspond aux résultats jusqu'à cette date. Nous planifions nos activités de façon à atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier à la clôture de chaque exercice, après la couverture des charges au moyen des redevances d'usage et des autres sources de produits, et après les ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Par conséquent, le solde du compte des résultats non distribués s'est établi au même montant à la clôture de chacun des exercices, soit à 28 \$. Tout écart par rapport à ce montant à la clôture d'une période intermédiaire découle des variations saisonnières ou d'autres fluctuations prévues des produits et des charges.

Principales questions financières

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société :

1. Compte de stabilisation des tarifs

Au 30 novembre 2019, le compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ») affichait un solde créditeur de 93 \$ (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs s'est maintenu au même montant au cours de l'exercice 2020 en raison des écarts favorables de 9 \$ par rapport aux résultats prévus, lesquels ont été annulés par l'ajustement approuvé initial de 9 \$ au compte de stabilisation des tarifs. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

2. Circulation aérienne et redevances d'usage¹

Au cours de l'exercice 2020, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols, la taille des aéronefs et les distances parcourues), ont augmenté de 0,2 % sur douze mois. Le budget approuvé pour l'exercice 2020 prévoyait une croissance de 3,7 % pour l'exercice et la prévision actuelle de la Société pour l'exercice 2020 à l'égard de la croissance de la circulation aérienne est de 1,1 % (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières »).

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Chaque trimestre, nous passons en revue l'information disponible la plus à jour provenant de sources au sein du secteur de l'aviation et les prévisions à l'égard des indicateurs macro-économiques; nous modifions ensuite les hypothèses qui sous-tendent nos prévisions en conséquence et nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

¹ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

En septembre 2019, l'Office des transports du Canada a reçu un avis de l'Association internationale du transport aérien (l'« IATA ») daté du 13 septembre 2019 lui signifiant qu'elle interjetait appel à l'égard des redevances d'usage révisées qui sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2019 et celles qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2020, alléguant que la Société n'aurait pas respecté son obligation d'aviser ainsi que deux des paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances. La Société est en désaccord avec l'appel de l'IATA. La Société a déposé des documents qui serviront à sa défense dans le cadre de l'appel et elle attend qu'une décision soit rendue. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de prévoir l'issue de la procédure en cours.

3. Salaires et avantages du personnel

Environ 87 % de nos effectifs sont syndiqués aux termes de huit conventions collectives.

Au 30 novembre 2019, les conventions collectives conclues entre la Société et cinq syndicats, lesquels représentent environ 77 % de ses effectifs syndiqués, étaient échues. Ces conventions ont expiré le 31 mars 2019, le 30 avril 2019 et le 30 juin 2019, respectivement.

La Société négocie actuellement avec six unités de négociation. La convention collective de cinq de ces unités est échue depuis les dates indiquées plus haut, tandis que celle de l'unité restante, laquelle représente 14 % des effectifs syndiqués de la Société, a expiré le 31 décembre 2019.

Comme il a été mentionné dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019, le projet de loi C-97 a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Les modifications proposées aux termes du projet de loi visent à clarifier que si un régime de retraite est résilié, les prestations de retraite accordées doivent quand même être identiques à celles qui étaient allouées lorsque le régime était en vigueur. Compte tenu de ce changement, la modification prévue par NAV CANADA visant la résiliation du régime ne respecte plus la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Le 21 novembre 2019, la Société a confirmé qu'elle n'avait pas l'intention de procéder à la modification visant la résiliation du régime et elle a déposé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada une version révisée de la documentation afférente au régime.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2019 et les notes afférentes aux états financiers du premier trimestre de l'exercice 2020 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Trimestres clos les 30 novembre			
	2019	2018	Variation	%
Redevances de survol	182 \$	177 \$	5 \$	3 %
Redevances d'aérogare	132	130	2	2 %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	22	24	(2)	(8) %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	12	13	(1)	(8) %
Total des redevances d'usage	348	344	4	1 %
Autres produits ¹⁾	16	13	3	23 %
	<u>364 \$</u>	<u>357 \$</u>	<u>7 \$</u>	<u>2 %</u>

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

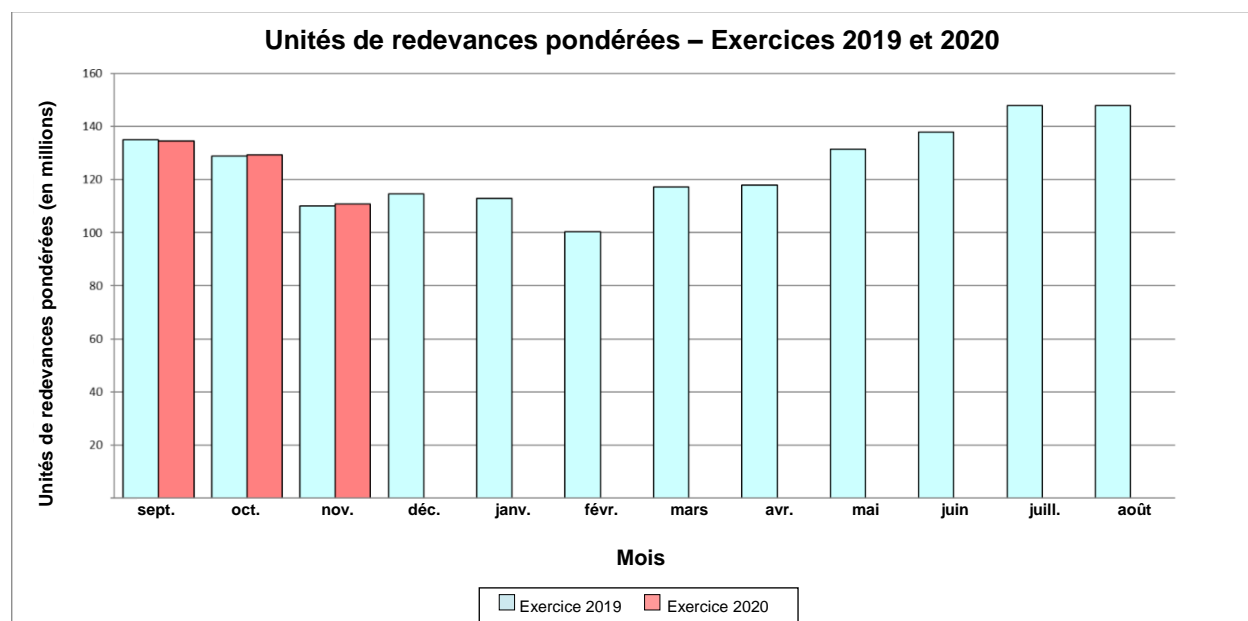
- 1) Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les services liés au centre de conférence de notre installation de Cornwall (Ontario), la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

Les produits tirés des redevances d'usage pour le premier trimestre de l'exercice 2020 ont augmenté de 4 \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice 2019, en raison de la révision des taux de redevances d'usage, donnant ainsi lieu à une hausse de 0,8 % en moyenne des tarifs de base en vigueur le 1^{er} septembre 2019, ce qui permet de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur. De plus, la Société a constaté que la circulation aérienne, calculée en unités de redevances pondérées, a augmenté de 0,2 % par rapport à l'an dernier.

L'augmentation de 3 \$ des autres produits au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, comparativement à ceux du premier trimestre de l'exercice 2019, est surtout attribuable aux contrats de services et de développement.

Circulation aérienne

La circulation aérienne a augmenté de 0,2 % au cours du premier trimestre de l'exercice 2020 comparativement au premier trimestre de l'exercice 2019. Le graphique qui suit présente la circulation en unités de redevances pondérées.



Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien de passagers, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, les épidémies ou les pandémies, les situations météorologiques, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales et les tendances démographiques.

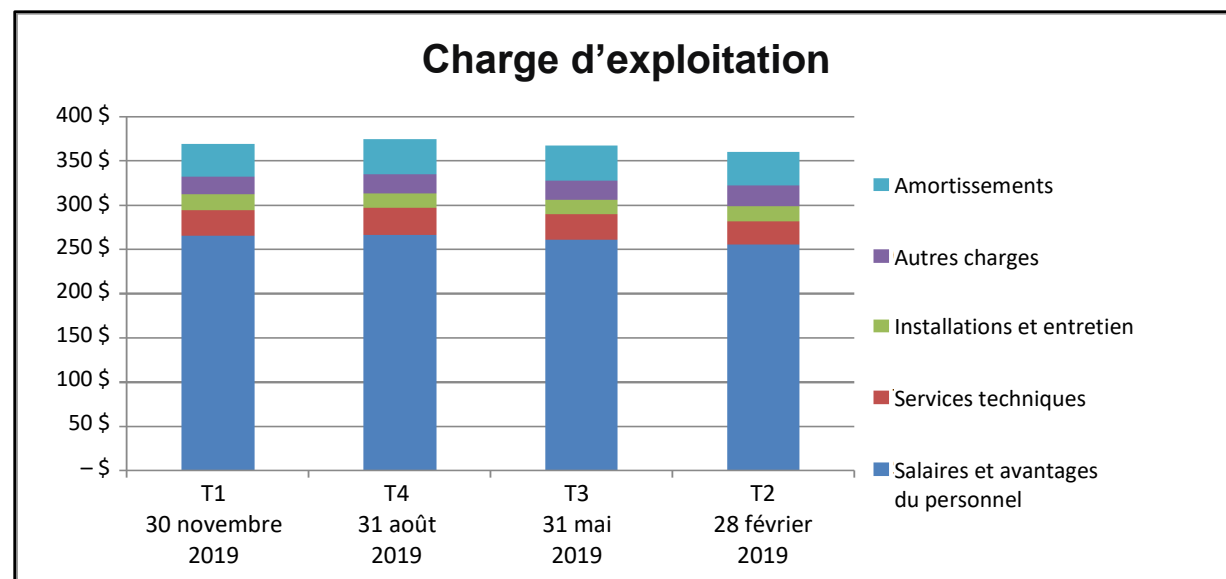
NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Charges d'exploitation

	Trimestres clos les 30 novembre			
	2019	2018	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	265 \$	245 \$	20 \$	8 %
Services techniques	29	27	2	7 %
Installations et entretien	18	15	3	20 %
Amortissements	37	38	(1)	(3) %
Autres	20	23	(3)	(13) %
	369 \$	348 \$	21 \$	6 %

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 20 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2020 par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice 2019, en raison surtout de la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant d'une baisse de 90 points de base du taux d'actualisation au 31 août 2019 en comparaison de celui appliqué au 31 août 2018 ainsi que de l'augmentation des niveaux de rémunération et des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne, réaliser des projets et former des contrôleurs de la circulation aérienne.

Comme le montre le diagramme présenté ci-après, la plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.



NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat]

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2019	2018	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(1) \$	(1) \$	– \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾			
Placement sous forme d'actions privilégiées	(3)	(3)	–
Total des produits financiers	(4)	(4)	–
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	15	10	(5)
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	20	19	(1)
Autres profits, déduction faite des pertes (Profits) et pertes de change	1	(7)	(8)
Autres (profits) et pertes	(1)	(1)	–
	–	(8)	(8)
	<u>31 \$</u>	<u>17 \$</u>	<u>(14) \$</u>

¹⁾ La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

L'augmentation de 5 \$ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour le premier trimestre de l'exercice 2020 en comparaison de celles du premier trimestre de l'exercice 2019 est essentiellement attribuable à la diminution des produits d'intérêts, contrebalancée en partie par la baisse des charges d'intérêts attribuable au fléchissement des taux d'actualisation appliqués au 31 août 2019 par rapport à ceux appliqués au 31 août 2018.

La diminution nette de 8 \$ des profits et pertes de change est principalement attribuable à l'incidence de la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2019	2018	Variation
Compte de stabilisation des tarifs ¹⁾	– \$	(4) \$	4 \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	42	20	22
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(2)	(11)	9
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	(1)	–
Impôt sur le résultat	–	1	(1)
Opérations de couverture réalisées	–	1	(1)
	39 \$	6 \$	33 \$

¹⁾ Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Afin d'ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite s'est élevé à 42 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2020, comparativement à 20 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période et des charges d'intérêts nettes découlant du fléchissement du taux d'actualisation appliqué au 31 août 2019 par rapport à celui appliqué au 31 août 2018.

Le mouvement net de 9 \$ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées avant impôt est essentiellement attribuable à une variation du report réglementaire au titre des profits et des pertes de change latents du fait qu'un profit de 7 \$ a été comptabilisé pour le premier trimestre de l'exercice 2019 alors qu'une perte de 1 \$ a été comptabilisée pour le premier trimestre de l'exercice 2020.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2019. Le tableau qui suit présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2019	2018	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	93 \$	124 \$	(31) \$
Écart par rapport aux prévisions			
Produits (inférieurs) aux prévisions	(5)	(1)	(4)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	9	12	(3)
Autres (produits) et charges (supérieurs) inférieurs aux prévisions	(6)	12	(18)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	11	(14)	25
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	9	9	-
Ajustement approuvé initial	(9)	(5)	(4)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	-	4	(4)
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	93 \$	128 \$	(35) \$

Le compte de stabilisation des tarifs est demeuré stable au cours du trimestre clos le 30 novembre 2019. Les variations du compte s'expliquent avant tout par ce qui suit :

- le mouvement net de 11 \$ des autres comptes de report réglementaires, qui a été supérieur aux prévisions du fait principalement de ce qui suit :
 - une charge réglementaire au titre des prestations de retraite qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 8 \$ de plus, par suite essentiellement de la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant du fléchissement du taux d'actualisation appliqué au 31 août 2019 par rapport à celui utilisé pour l'établissement du budget de l'exercice 2020;
 - un ajustement réglementaire de 3 \$ lié aux autres avantages du personnel, découlant principalement du paiement d'égalisation au titre du déficit du régime d'invalidité de longue durée (« ILD »);
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 9 \$ de moins, en raison essentiellement d'une baisse des charges liées à la rémunération et des charges d'exploitation;

entièrement compensés par ce qui suit :

- le fait que les produits se sont situés au-dessous des prévisions, soit 5 \$ de moins, en raison essentiellement d'un accroissement de la circulation aérienne inférieur aux prévisions;

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

- le fait que les autres (produits) et charges se sont situés au-dessus des prévisions, soit 6 \$ de plus, en raison essentiellement d'une augmentation des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel et d'une baisse des charges d'intérêts inscrites à l'actif, ce qui a entraîné une hausse des charges d'intérêts;
- l'ajustement prévu de 9 \$, qui correspond à la part pour le premier trimestre de l'exercice 2020 de la perte nette annuelle anticipée de 35 \$ au moment où le budget de l'exercice 2020 a été approuvé.

Autres éléments du résultat global

La comptabilisation des montants au titre des autres éléments du résultat global est compensée par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2019	2018	Variation
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	– \$	5 \$	(5) \$
Mouvement net des comptes de report réglementaires	–	(5)	5
Total des autres éléments du résultat global	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

En ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société, il n'y a eu aucun événement ou changement significatif qui aurait conduit à une réévaluation au cours du premier trimestre de l'exercice 2020 et du premier trimestre de l'exercice 2019.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, aucun ajustement important de la juste valeur n'a été inscrit en regard des couvertures de flux de trésorerie de la Société. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2019, des ajustements de la juste valeur positifs de 5 \$ ont été inscrits en regard des couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement des instruments d'emprunt qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2019.

Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », la Société fait des suivis trimestriels et tient compte notamment des éléments suivants lors de l'établissement des redevances d'usage :

- les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- les mises à jour des prévisions financières et des ratios de couverture financière qui en découlent.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs ainsi que les cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement.

	30 novembre 2019	31 août 2019	Variation
Solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs	93 \$	93 \$	– \$
Cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement	(34) \$	(34) \$	– \$

Perspectives financières²

Les rubriques qui suivent présentent les résultats consolidés annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2020 avant la stabilisation des tarifs, aux fins de comparaison avec les résultats pour l'exercice 2019.

	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	%
Avant la stabilisation des tarifs				
Produits	1 505 \$	1 437 \$	68 \$	5 %
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 569	1 468	101	7 %
Perte nette avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(64) \$	(31) \$	(33) \$	

Produits

Les produits pour l'exercice 2020 devraient augmenter d'environ 5 %, ou 68 \$, par rapport à ceux de 1 437 \$ pour l'exercice 2019 en raison surtout de l'accroissement prévu de 1,1 % de la circulation aérienne, de la hausse des tarifs de base des redevances d'usage et de l'augmentation des autres produits. Comme il est indiqué à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits », les redevances révisées, dont l'instauration en deux phases a commencé le 1^{er} septembre 2019, reflètent en moyenne une hausse de 0,8 % des tarifs de base et représentent une hausse des redevances de survol de l'Atlantique Nord de 155,03 \$ à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2019, nous avons présenté des produits prévus de 1 477 \$ pour l'exercice 2020. L'augmentation de 28 \$ des produits s'explique principalement par la révision à la hausse des prévisions à l'égard des produits tirés des ventes et services visant des solutions technologiques.

² Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs pour l'exercice 2020 devraient se chiffrer à 1 569 \$. Il s'agit d'une augmentation de 7 % ou 101 \$ comparativement à l'exercice 2019, attribuable surtout aux facteurs suivants :

- l'augmentation des niveaux de rémunération découlant des hausses relatives à l'inflation prévues dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne et pour réaliser des projets, ainsi que du maintien de niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada;
- la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période en raison de baisses des taux d'actualisation;
- les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur pour un exercice complet et les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien océanique, lesquels entreront en vigueur à compter de janvier 2020, pour un exercice partiel;
- les exigences d'exploitation accrues qui influent sur les installations et l'entretien ainsi que sur les services techniques;
- l'incidence de l'inflation.

À l'échelle de la Société, nos efforts demeurent axés sur les mesures d'économie respectueuses de la sécurité, laquelle est notre première priorité. Nos efforts visent à gérer l'effectif et les dépenses discrétionnaires, et nous poursuivrons la mise en œuvre de projets et de mesures efficaces visant l'amélioration de nos processus.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2019, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 559 \$ pour l'exercice 2020. L'augmentation de 10 \$ est attribuable essentiellement à la hausse du coût des régimes de retraite découlant du fléchissement des taux d'actualisation et à l'accroissement des honoraires et des coûts d'entretien et de développement de systèmes attribuable à l'augmentation des produits tirés des ventes et services visant des solutions technologiques. Ces hausses ont été atténuées par une diminution des autres charges d'exploitation.

Flux de trésorerie

Compte tenu des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement qui sont prévus pour l'exercice 2020, la situation de trésorerie de la Société devrait, selon les prévisions actuelles, s'élever à 31 \$ au 31 août 2020 (30 \$ au 31 août 2019). Ces perspectives en matière de trésorerie sont fondées sur des entrées de trésorerie annuelles prévues liées aux activités d'exploitation et de financement de 102 \$ et de 73 \$, respectivement, compensées en partie par des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de 174 \$. Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement proviennent principalement du produit net tiré des emprunts bancaires, contrebalancé en partie par le remboursement de principal annuel de 25 \$ sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2, tandis que les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont trait aux dépenses d'investissement. Comme il est mentionné ci-après, la Société dispose actuellement de sources de financement adéquates lui permettant de répondre à tous ses besoins prévus en matière de flux de trésorerie.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2019, nous avons présenté une situation de trésorerie prévue de 30 \$ à la clôture de l'exercice 2020.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Compte de stabilisation des tarifs

La Société prévoit actuellement que le compte de stabilisation des tarifs affichera un solde créditeur de 29 \$ à la clôture de l'exercice 2020, en raison des montants estimés suivants : produits de 1 505 \$ et total des charges d'exploitation et autres (profits) pertes (y compris les autres ajustements réglementaires) de 1 569 \$ (avant la stabilisation des tarifs). Le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs ») sera pris en compte lors de l'établissement des tarifs ainsi que des mesures qui seront prises afin de réduire les coûts.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2019, nous avons prévu un solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs de 11 \$ à la clôture de l'exercice 2020. La hausse de 18 \$ découle principalement d'une augmentation des produits tirés des ventes et services visant des solutions technologiques et d'une réduction des autres charges d'exploitation, facteurs contrebalancés dans une certaine mesure par l'augmentation des niveaux de rémunération et une hausse des honoraires et des coûts d'entretien et de développement de systèmes attribuable à l'augmentation des produits.

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 30 novembre 2019, la Société a inscrit un profit net de 5 \$. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 75 \$. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts s'est établi à 80 \$, ce qui représente 1,07 fois nos exigences en matière d'intérêts pour l'exercice considéré et se situe légèrement au-dessus de notre cible de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 153 \$. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 3,11 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 30 novembre 2019, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises, les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable et les régimes de retraite agréés de son personnel. Les transactions conclues avec ces parties liées ne diffèrent pas sensiblement de celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019, à l'exception de l'entente conclue avec Aireon après le 30 novembre 2019 en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 11 \$ US (15 \$ CA).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

	Trimestres clos les			
	T1 30 novembre 2019	T4 31 août 2019	T3 31 mai 2019	T2 28 février 2019
Produits	364 \$	412 \$	351 \$	317 \$
Charges d'exploitation	369	374	367	360
Autres (produits) et charges	31	32	15	27
	(36)	6	(31)	(70)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	–	(3)	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(36)	9	(31)	(70)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	–	21	11	3
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	39	30	6	23
	39	51	17	26
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	3 \$	60 \$	(14) \$	(44) \$

	Trimestres clos les			
	T1 30 novembre 2018	T4 31 août 2018	T3 31 mai 2018	T2 28 février 2018
Produits	357 \$	414 \$	349 \$	305 \$
Charges d'exploitation	348	355	361	340
Autres (produits) et charges	17	26	(14)	30
	(8)	33	2	(65)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	–	1	10	(19)
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(8)	32	(8)	(46)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(4)	(2)	13	(7)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	10	20	(13)	8
	6	18	–	1
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(2) \$	50 \$	(8) \$	(45) \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits découlent essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été et le deuxième trimestre (de décembre à février) affiche une baisse d'intensité de la circulation aérienne. La circulation aérienne au cours du premier trimestre de l'exercice 2020 a été supérieure de 0,2 % en moyenne à celle du premier trimestre de l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2020, la Société a procédé à l'instauration de redevances d'usage révisées qui lui permettront de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire (comme il a été expliqué dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019).

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation annuels;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- le recouvrement des cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectuées;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'ILD ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des opérations de couverture latentes.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement. Nous n'avons pas modifié cette approche au cours du trimestre clos le 30 novembre 2019.

Au 30 novembre 2019, nous disposions d'un montant de 27 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que de facilités de crédit engagées de 1 390 \$, dont une tranche de 549 \$ était disponible pour une utilisation sans restriction (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2019

	Trimestres clos les 30 novembre		
	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	44 \$	38 \$	6 \$
Investissement	(38)	(32)	(6)
Financement	(9)	–	(9)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3)	6	(9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	30	38	(8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	27 \$	44 \$	(17) \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR)			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Exploitation	44 \$	38 \$	6 \$
Dépenses d'investissement ¹⁾	(37)	(32)	(5)
Paiement au titre des obligations locatives ¹⁾	(1)	–	(1)
Flux de trésorerie disponibles	6 \$	6 \$	– \$

¹⁾ Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2020.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 3 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2019 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles positifs de 6 \$. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 30 novembre 2019 ».

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 30 novembre 2019 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 44 \$, en comparaison d'entrées de trésorerie de 38 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2018. L'écart de 6 \$ est principalement le résultat d'une diminution de 13 \$ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs, contrée en partie par une baisse de 8 \$ des montants reçus au titre des redevances d'usage.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 30 novembre 2019 se sont élevées à 38 \$, en comparaison de 32 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2018. Pour le premier trimestre de l'exercice 2020, les investissements dans les projets d'investissement se sont établis à 37 \$ (sorties de trésorerie de 26 \$), comparativement à 32 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019 (sorties de trésorerie de 32 \$).

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 30 novembre 2019 se sont élevées à 9 \$, en comparaison de sorties de trésorerie de néant pour le trimestre clos le 30 novembre 2018. Les sorties de trésorerie du premier trimestre de l'exercice 2020 sont attribuables principalement au remboursement de 8 \$ sur l'emprunt bancaire en cours au 31 août 2019.

Liquidités et stratégie de financement

Nos liquidités et notre stratégie de financement n'ont pas changé par rapport à celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 30 novembre 2019, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit :

Facilités de crédit :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes ^{1), 2)}	850 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	540
Total des facilités de crédit disponibles	1 390
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	522
Moins : les lettres de crédit en cours à d'autres fins ²⁾	9
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	859
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ⁴⁾	310
Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction	549 \$

1) Au cours du trimestre clos le 30 novembre 2019, la Société a fait rehausser le plafond de la facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes, lequel a été fixé à 850 \$ (675 \$ au 31 août 2019). La facilité de crédit est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 12 septembre 2022 et le 12 septembre 2024. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 30 novembre 2019, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

2) Au 30 novembre 2019, un montant de 9 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée. En lien avec cette facilité, une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 \$.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

- 3) Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 540 \$, qui devaient arriver à échéance le 31 décembre 2019. Au cours du trimestre clos le 30 novembre 2019, la Société a fait proroger l'échéance de deux facilités de crédit totalisant 250 \$ jusqu'au 31 décembre 2020 et elle a fait proroger l'échéance des autres facilités jusqu'au 31 décembre 2021. Au 30 novembre 2019, un montant de 522 \$ avait été prélevé aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.
- 4) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »).

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	30 novembre 2019	31 août 2019
DETTE À LONG TERME :		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	450 \$	450 \$
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 025	1 025
	1 475	1 475
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(7)	(7)
Total des obligations et billets à payer	1 468	1 468
Moins la partie courante de la dette à long terme	(25)	(25)
Total de la dette à long terme	1 443 \$	1 443 \$
LIQUIDITÉS :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 \$	30 \$
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	72
	100 \$	102 \$
Capacité d'emprunt consentie inutilisée ¹⁾	859 \$	684 \$

- 1) Une tranche de 549 \$ de cette capacité d'emprunt peut être utilisée de la manière décrite au tableau précédent (374 \$ au 31 août 2019).

Cotes de crédit

Les cotes de crédit suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société :

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

Les cotes de crédit attribuées à la Société sont les mêmes que celles présentées dans son rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Besoins en trésorerie

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent et qui ont changé par rapport à celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 30 novembre 2019 pour les cinq prochains exercices et par la suite.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2020	2021	2022	2023	2024	
Dette à long terme (y compris la partie courante) ^{1), 2)}	1 475 \$	25 \$	275 \$	25 \$	25 \$	25 \$	1 100 \$
Paiements d'intérêts ²⁾	965	53	63	56	54	52	687
Engagements en capital	101	48	14	9	12	3	15
Engagements découlant de contrats d'exploitation	15	3	3	3	3	1	2
Obligations locatives futures ³⁾	59	–	–	–	2	3	54
Obligation locative	8	2	3	3	–	–	–
Total des obligations contractuelles	2 623 \$	131 \$	358 \$	96 \$	96 \$	84 \$	1 858 \$

Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

- 1) Les paiements représentent un principal de 1 475 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 14 afférente à nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2019.
- 3) La Société a pris un engagement en ce qui a trait au contrat de location visant les bureaux abritant son siège social qui entrera en vigueur au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2023. L'engagement représente environ 3 \$ par année et s'étendra sur 20 ans. Le contrat de location actuel visant les bureaux abritant le siège social arrivera à échéance le 31 octobre 2022.

Comme il est mentionné à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Transactions avec des parties liées », après le 30 novembre 2019, la Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 11 \$ US (15 \$ CA).

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite sont analysées dans son rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et des soldes de certains de ses régimes d'avantages du personnel, comme l'illustre le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	30 novembre 2019	31 août 2019
Obligations et billets à payer	1 468 \$	1 468 \$
Capitaux propres		
Résultats non distribués	31	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs	(2 126)	(2 087)
Soldes créditeurs	379	376
Avantages du personnel		
Passif du régime d'ILD	3	3
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	1 855	1 813
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	17	17
Total du capital	1 627 \$	1 618 \$

L'approche et les objectifs de la direction en matière de gestion du capital sont les mêmes que ceux décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 de la Société.

Instruments financiers et gestion des risques

Fonds de réserve et instruments financiers

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Les exigences au titre du fonds de réserve pour le service de la dette et du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont les mêmes que celles décrites dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019 de la Société. Ces risques et la gestion par la Société de son exposition à ces risques n'ont pas changé significativement au cours du trimestre clos le 30 novembre 2019, à l'exception des modifications visant notre risque de liquidité, comme il est expliqué à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Couverture d'assurance

Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation remonte au 15 novembre 2019 et ce renouvellement vise une période d'un an. Cette police d'assurance couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts importants pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société, ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du premier trimestre de l'exercice 2020 de la Société ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les principales méthodes comptables utilisées aux fins de l'établissement des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2020 sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2019 de la Société, sauf pour ce qui est de l'application des nouvelles normes, des modifications et des interprétations entrant en vigueur ou adoptées par anticipation le 1^{er} septembre 2019, tel qu'il est décrit ci-après. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

La norme suivante a été adoptée par la Société en date du 1^{er} septembre 2019.

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») et les interprétations qui s'y rapportent. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17 et elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société a adopté l'IFRS 16 en date du 1^{er} septembre 2019 et a employé la méthode d'application rétrospective modifiée, conformément aux dispositions transitoires de la norme. Par conséquent, la présentation des chiffres comparatifs demeure conforme aux anciennes méthodes comptables énoncées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice 2019.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

L'application depuis le 1^{er} septembre 2019 de l'IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués étant donné que la valeur initiale des actifs au titre de droits d'utilisation correspondait à un montant égal à celui des obligations locatives. Au 1^{er} septembre 2019, l'état consolidé de la situation financière (se reporter au tableau ci-après) comprenait un actif au titre du droit d'utilisation de 9 \$ inscrit dans les immobilisations corporelles ainsi qu'une somme de 9 \$ composée de 3 \$ au titre de la partie courante de l'obligation locative et de 6 \$ au titre de l'obligation locative. La dotation aux amortissements pour l'actif au titre du droit d'utilisation est inscrite au poste « Amortissements ». La charge d'intérêts sur l'obligation locative est inscrite au poste « Autres charges financières » de l'état consolidé du résultat net.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives et d'actifs au titre de droits d'utilisation pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, comme le permet l'IFRS 16, mais plutôt de continuer à les comptabiliser en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. De plus, elle a eu recours à des mesures de simplification lui permettant d'utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

Nouvelles exigences

La méthode comptable qui suit est appliquée depuis le 1^{er} septembre 2019 par suite de l'adoption de l'IFRS 16 :

La Société conclut des contrats de location de bâtiments dans le cours normal de ses activités. Les contrats de location sont normalement établis pour des périodes fixes, mais ils peuvent comporter des options de renouvellement ou de résiliation.

La Société détermine à la date de passation d'un contrat s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société doit établir :

- si le contrat prévoit l'utilisation d'un bien déterminé;
- si elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation;
- si elle a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, lequel comprend la valeur initiale des obligations locatives correspondantes (se reporter au texte ci-après) ajustée pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date et des coûts directs initiaux, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Ils sont par la suite amortis selon la méthode linéaire sur une période allant jusqu'au terme de la durée d'utilité du bien sous-jacent ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Toute perte de valeur est portée en réduction de la valeur des actifs au titre de droits d'utilisation, le cas échéant.

Des obligations locatives sont comptabilisées parallèlement aux actifs au titre de droits d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société à la date de leur comptabilisation initiale. Les paiements de loyers qui sont pris en compte dans l'évaluation d'une obligation locative sont :

- les paiements de loyers fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements ayant trait à des intervalles visés par des options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer (ou à des intervalles visés par des options de résiliation que la Société n'a pas la certitude raisonnable d'exercer).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

Par la suite, elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations locatives sont réévaluées et un ajustement correspondant est apporté aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux mène à une modification des paiements de loyers variables ou lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice probable des options de renouvellement ou de résiliation.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives ou des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans les charges d'exploitation de la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Incidence sur les états financiers

Le tableau qui suit illustre l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière de la Société au 1^{er} septembre 2019 :

	Chiffres présentés au 31 août 2019	Incidence de l'IFRS 16	Chiffres retraités au 1 ^{er} septembre 2019
Immobilisations corporelles	750 \$	9 \$	759 \$
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	4 405 \$	9 \$	4 414 \$
Partie courante de l'obligation locative	– \$	3 \$	3 \$
Obligation locative	–	6	6
Total des passifs	4 001 \$	9 \$	4 010 \$
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	4 405 \$	9 \$	4 414 \$

Le tableau qui suit présente un rapprochement des engagements découlant de contrats de location simple au 31 août 2019 et de l'obligation locative comptabilisée au 1^{er} septembre 2019 :

	Au 1 ^{er} septembre 2019
Engagements découlant de contrats de location simple au 31 août 2019	84 \$
Actualisation selon le taux d'emprunt marginal au 1^{er} septembre 2019	66 \$
Moins : les contrats qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16, y compris les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(16) \$
Engagements découlant de contrats de location qui n'ont pas encore débuté	(41)
Obligation locative au 1^{er} septembre 2019	9 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué à l'obligation locative était de 1,84 %.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020
(en millions de dollars canadiens)

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers consolidés de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Les principales estimations comptables et les jugements significatifs formulés lors de l'établissement des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2020 de la Société sont conformes à ceux qui ont été formulés lors de l'établissement de nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2019 et qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2019.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement n'est survenu dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») de la Société au cours du trimestre clos le 30 novembre 2019 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.